

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4080

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4080**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) a été créée en 1948. Etablie à Vaulx en Velin, elle fédère les sociétés coopératives de la région Rhône-Alpes et elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

Au niveau de l'agglomération, les sociétés coopératives représentent 97 structures pour 1 736 salariés, qui se répartissent dans l'industrie (4 %), le bâtiment et les travaux publics et bureaux d'étude à hauteur de 29 % et les services pour 67 %.

Parmi ses différentes missions, l'URSCOP accompagne, notamment, les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire. Ils représentent aujourd'hui plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

Le soutien de la Communauté urbaine porte en 2013 sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire et du plan d'actions élaboré pour s'intégrer aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE),
- professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le développement de pôles de compétences,
- connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,
- soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

En cohérence avec cette démarche et avec ses objectifs en matière de politique sur l'entrepreneuriat, la Communauté urbaine souhaite soutenir l'action présentée par l'URSCOP, dans le double objectif de favoriser un entrepreneuriat collectif par la création de coopératives de production, ou la reprise d'entreprises par les salariés, et d'améliorer la professionnalisation des entreprises sous mode coopératif.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-3173 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'URSCOP pour l'année 2012.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, l'équipe a consacré sur le territoire de la Communauté urbaine plus de 252 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises (+ 12 % par rapport à 2011).

En 2012, 110 porteurs de projet en création, issus de l'agglomération, ont été accueillis par l'URSCOP. Celle-ci en a accompagné 60 plus particulièrement. 22 entreprises sont toujours en cours d'accompagnement, ce qui porte le taux de transformation à 37 % contre 32 % en 2011. La création effective de coopératives progresse de 27 % par rapport à 2011 et représente 14 nouvelles entreprises, qui ont créé ou sauvé 38 emplois sur le territoire de la Communauté urbaine.

En 2012, le nombre de création sous forme sociétale est en hausse dans un contexte économique difficile.

Année	Nombre de créations d'entreprises
2009	12
2010	12
2011	11
2012	14

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'URSCOP propose de poursuivre son programme pluriannuel 2011-2013 dont l'objectif était de franchir un cap stratégique et d'augmenter, à terme, de moitié le nombre de créations sur le territoire (créations ex nihilo et renforcement des opérations dédiées à la reprise d'entreprise par les salariés). L'objectif secondaire est toujours de contribuer à renforcer la professionnalisation des structures coopératives ainsi créées.

En 2013, l'action de l'Union régionale des sociétés coopératives de production a 3 grands objectifs.

Objectif n° 1 : Poursuivre son action en matière d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises sous forme coopérative (sociétés coopératives de production et sociétés coopératives d'intérêt collectif)

- favoriser la création de structures coopératives et renforcer le suivi post création pour améliorer la pérennité des entreprises.

Objectif n° 2 : Accompagner le développement et la croissance des entreprises coopératives

- repérer les coopératives à potentiel de croissance et accompagner leur croissance externe tant sur le plan financier que sur le plan méthodologique,

- aider les coopératives qui ont passé le premier cycle de croissance à se développer jusqu'au seuil des 10 salariés, à partir duquel le modèle coopératif a démontré son efficience.

Objectif n° 3 : Accentuer son action en matière d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés

La reprise d'entreprises par les salariés apporte une réponse complémentaire aux réponses traditionnelles de la reprise transmission, pour les entrepreneurs salariés souhaitant poursuivre collectivement la gestion de leur entreprise :

- lancer des opérations de promotion de la reprise transmission par les salariés, en initiant des partenariats avec les opérateurs traditionnels de la reprise transmission (ordre des experts comptables, ordre des notaires, réseaux consulaires), pour améliorer la détection des projets de reprise transmission, notamment ceux de plus de 10 salariés,

- accompagner les structures coopératives en post-crédation et maintenir le taux de pérennité des entreprises accompagnées, à 3 ans, à plus de 80 %,

- mobiliser des financements spécifiques via la société de capital risque Transméa.

Malgré le contexte économique, il est proposé pour 2013 d'accueillir plus de 110 porteurs de projets, d'en accompagner 60 et de créer ou sauvegarder 40 emplois durables.

Budget prévisionnel 2013 (ne concerne que les actions spécifiques à l'agglomération lyonnaise)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
orientation et accompagnement d'entreprises nouvelles	91 800	URSCOP Rhône-Alpes	207 372
prestataire externe	2 595		
suivi et professionnalisation des SCOP existantes	147 000	Subvention FSE AGF SCOP	30 000
animation coopératives d'activités et d'emploi (CAE)	5 100		
communication	66 639	Subvention Région AGF SCOP	30 000
frais de déplacement et missions	4 238	Communauté urbaine de Lyon	50 000
Total	317 372	Total	317 372

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de l'URSCOP Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement ante et post-crédation sur l'agglomération lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement à la création d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association URSCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.